



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 29 septembre 2022

Energies renouvelables :

faisons de ce défi commun une opportunité pour l'agriculture française !

Depuis plusieurs années, la profession agricole se mobilise pour prendre part à la production d'énergies renouvelables et contribuer à la transition et à la souveraineté énergétiques de la France.

La réalisation de cette ambition nécessite un accompagnement adapté de ces filières en développement. A ce titre, la FNSEA salue les décisions très attendues par le monde agricole sur l'indexation du tarif d'achat du biométhane pour tenir compte du contexte inflationniste, et sur la prise en compte des retards dans la mise en place des méthaniseurs suite à la crise sanitaire du Covid.

Cependant, si nous voulons faire du défi énergétique une réelle opportunité pour l'agriculture, des garanties à plus long terme permettant de concilier l'activité énergétique avec le maintien de la production agricole sont indispensables. Les enjeux sont multiples : préserver la souveraineté alimentaire de la France, assurer l'acceptabilité des projets et contribuer aux dynamiques territoriales.

C'est pourquoi, le projet de loi relatif à l'Accélération de la production des Energies Renouvelables doit prévoir une définition et un encadrement contraignant de l'« Agrivoltaïsme », fondé sur le maintien de la production agricole sur les parcelles, en synergie avec les panneaux photovoltaïques, conservant les terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales, et ainsi l'éligibilité aux aides PAC. Il faudra également que la concertation locale soit un passage obligé notamment dans les CDPENAF. A défaut, la défiance qu'exprime déjà une partie du monde agricole ne saurait que s'accroître et engendrer des blocages dommageables à tous.

En outre, l'absence de mesures spécifiques à la production de biogaz est incohérente avec la crise actuelle et l'objectif du plan européen REPowerEU visant un décuplement de la production de biométhane à l'horizon 2030. Il faut en particulier simplifier les procédures de raccordement, encadrer les contentieux et les délais d'instruction, ou encore développer le partage de la valeur.

Enfin, il sera impératif d'identifier et de lever tous les verrous à l'autoconsommation énergétique. La hausse considérable des charges liées à l'énergie ces derniers mois a fait prendre conscience de l'importance de développer l'autonomie et la résilience des exploitations agricoles.

La FNSEA espère que ce texte et les débats au Sénat et à l'Assemblée nationale sauront donner une réelle impulsion en faveur des énergies renouvelables, tout en intégrant les préoccupations grandissantes du secteur afin de maintenir la production agricole et garantir que la souveraineté énergétique n'affaiblisse pas la souveraineté alimentaire. Faisons de ce défi une opportunité pour l'agriculture française !

Contact presse :

FNSEA : Sabri Derradji – sabri.derradji@reseaufnsea.fr – 06 21 16 80 84